



HAL
open science

Les boutiques dans les colonies de Lyon et de Vienne entre le Ier s. av. et le IIIe s. apr. J.-C. Franchir le seuil, dépasser la frontière.

Marine Lépée

► **To cite this version:**

Marine Lépée. Les boutiques dans les colonies de Lyon et de Vienne entre le Ier s. av. et le IIIe s. apr. J.-C. Franchir le seuil, dépasser la frontière.. *Frontière×s: revue d'archéologie, histoire et histoire de l'art*, 2019. halshs-02466284

HAL Id: halshs-02466284

<https://shs.hal.science/halshs-02466284>

Submitted on 4 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Frontière·s

Revue d'archéologie, histoire et histoire de l'art

Publiée avec le soutien de
la MAISON DE L'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE JEAN POUILLOUX
dans le cadre de la pépinière de revue de
l'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III

N° 1

Dépasser la frontière

dir. Vincent CHOLLIER et Gaëlle PERROT

LYON
DÉCEMBRE 2019

Frontière·s

Maison de l'Orient et de la Méditerranée
5/7 rue Raulin
69365 LYON CEDEX 07

frontiere-s@mom.fr

Pour soumettre un article et consulter l'appel en cours :

www.frontiere-s.mom.fr
<https://publications-prairial.fr/frontiere-s>

Directrice des publications

Françoise LE MORT, directrice de la MOM

Rédacteurs en chef

Fabien BIÈVRE-PERRIN (IRAA)
Vincent CHOLLIER (HiSoMA)
Gaëlle PERROT (HiSoMA)

Comité de rédaction

Loubna AYEBA (Archéorient)
Mathilde DURIEZ (ArAr)
Cécile MOULIN (HiSoMA, ArAr)

Secrétaire de rédaction

Vincent CHOLLIER (HiSoMA)

Direction du numéro

Vincent CHOLLIER et Gaëlle PERROT (HiSoMA)

Autrices

Stéphanie ANTHONIOZ (Université catholique de Lille, Orient & Méditerranée UMR 5167)
Marine LÉPÉE (Université Lumière Lyon 2, ArAr UMR 5138, Université de Lausanne, Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité CH)
Élise PAMPANAY (Université Lumière Lyon 2, HiSoMA UMR 5189)
Nissaf SGHAÏER (Université Saint-Louis Bruxelles, Centre de recherches en histoire du droit, des institutions et de la société)
Anne TICHIT (HALMA UMR 8164)

Photo de couverture :

Coupe de type A attique, Richmond (Virginia), Museum of Fine Arts, inv. 62.1.11, vers 520
Source : <https://www.vmfa.museum/piction/6027262-182968811/> (CC-BY-NC)

Sommaire du numéro

MYTHOLOGICAL CROSSINGS IN ANCIENT NEAR EAST <i>Gilgameš</i> and Ezekiel 47 Stéphanie Anthonioz	5
LES BOUTIQUES DANS LES COLONIES DE LYON ET DE VIENNE ENTRE LE I ^{ER} S. AV. ET LE III ^E S. APR. J.-C. Franchir le seuil, dépasser la frontière Marine Lépée	13
DIALOGUES D'ÉPOUX SUR LES STÈLES FUNÉRAIRES ATTIQUES Dépasser la frontière de la mort Élise Pampanay	23
LES VOYAGEURS OCCIDENTAUX À LA DÉCOUVERTE DE L'ALTÉRITÉ MUSULMANE AU BAS MOYEN ÂGE L'exemple de Bertrandon de la Broquière Nissaf Sghaïer	35
LE RENOUVELLEMENT DU RÉPERTOIRE ATTIQUE PAR EMPRUNTS L'inspiration au-delà des frontières Anne Tichit	45

Les boutiques dans les colonies de Lyon et de Vienne entre le I^{er} s. av. et le III^e s. apr. J.-C.

Franchir le seuil, dépasser la frontière

DOI : 10.35562/frontieres.139

Marine Lépée

Doctorante, Université Lumière Lyon 2, ArAr (UMR 5138), Université de Lausanne, Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité

Résumé. *La boutique (taberna), en tant qu'espace destiné à abriter des transactions commerciales dans le cadre d'activités de vente, de production et/ou de service, est présente de manière récurrente dans les villes de Gaule romaine. Elle matérialise le commerce de détail et les échanges de proximité dans le cadre urbain. Plus que les espaces domestiques ou que les édifices publics, les officines de vente ont tendance à s'affirmer comme des interfaces privilégiées dans la trame urbaine et donc comme des lieux où le concept de frontière se matérialise et tend à être dépassé. Le propos de cet article se centre donc sur les différentes formes que prenait ce dépassement et dont l'archéologie peut témoigner : en quoi le local commercial constitue-t-il une interface ? Quels aménagements associés permettent de parler d'empiètement des activités commerciales ou de transgression au sein de l'espace urbain ? Quels schémas de circulation sont induits par ces choix architecturaux et fonctionnels ? Les exemples mentionnés ici sont tirés d'une thèse en cours sur le commerce urbain de détail dans la Vallée du Rhône entre le I^{er} s. av. J.-C. et la fin du III^e s. apr. J.-C. menée au sein de l'Université de Lyon 2 et de l'Université de Lausanne, sous la direction de M. Poux et de T. Luginbühl. Des parallèles issus d'autres provinces de Gaule romaine et d'Italie permettront d'élargir le propos.*

Mots-clés : commerce de détail, boutique, économie antique, topographie urbaine, rue antique

Abstract. *The shop (taberna), as a space dedicated to commercial transactions for sale, production and/or service activities, was a recurrent feature in the cities of Roman Gaul. It represented retail trade and local exchanges in urban areas. More than domestic space or public buildings, retail outlets tended to assert themselves as major interfaces in the urban fabric and therefore as places where the idea of a boundary became a reality and tended to be passed. So the purpose of this article focuses on the different forms that this expansion took and which archaeology can attest to : in what way did the commercial premises act as an interface? What associated structures allow us to refer to the encroachment of commercial activities or transgression within the urban space? Which traffic patterns were generated by these architectural and functional choices? The examples given here are taken from an ongoing thesis on urban retail trade in the Rhône Valley between the 1st century BC and the end of the IIIrd century AD conducted at the University of Lyon 2 and the University of Lausanne, under the supervision of M. Poux and T. Luginbühl. Parallels from other provinces of Roman Gaul and Italy will broaden the discussion.*

Keywords: retail trade, shop, ancient economy, urban topography, ancient street

En Gaule romaine, les échanges de proximité, essentiels à la vie économique d'une installation urbaine, peuvent être abrités dans des espaces variés. Outre les installations temporaires — difficilement décelables d'un point de vue archéologique — et les vastes complexes de type places de marché, c'est la boutique, en tant que cadre modulable de la transaction commerciale, qui est la mieux représentée. Les officines de vente

(*tabernae*), accueillant souvent des activités de production¹, sont dominantes dans le paysage urbain des villes antiques d'Italie et des provinces et sont disséminées dans la trame urbaine. Elles se caractérisent par leur ubiquité et par leur adaptation aisée à la topographie dans laquelle elles s'insèrent.

Les colonies de Lyon et de Vienne, véritables plaque-tournantes économiques desservies par l'axe fluvial majeur qu'est le Rhône, ne dérogent pas à la règle et accueillent un nombre important de locaux commerciaux entre le I^{er} s. av. J.-C. et la fin du III^e s. apr. J.-C. À Lyon, les infrastructures du commerce de détail se concentrent dans la ville haute au sommet de la colline de Fourvière mais se retrouvent également sur la Presqu'île. À Vienne, des boutiques sont attestées aussi bien sur la rive gauche, près du centre monumental, que sur la rive droite, dans les quartiers plus résidentiels de Saint-Romain-en-Gal et de Sainte-Colombe (fig. 1). Malgré la diversité des plans que peut adopter un local de vente, l'un des critères principaux permettant son identification reste son accès privilégié depuis un axe de circulation. C'est cette ouverture sur la rue qui en fait une interface de choix entre commerçant et clientèle : la frontière est avant tout matérialisée pour être franchie.

MATÉRIALISER LA FRONTIÈRE

Comme tout aménagement de bord de rue, la boutique marque à la fois un point de contact et une démarcation entre l'espace dévolu à la circulation et celui de l'activité riveraine. La boutique est par définition un espace ouvert sur une voie ou, *a minima*, rendu facilement accessible pour la clientèle.

Le critère de la vaste ouverture sur la rue et de la nature du seuil a été ainsi cité comme un indice majeur de reconnaissance des boutiques dans de nombreux travaux sur les lieux du commerce de détail². L'identification de seuils à rainure longitudinale a ainsi permis de restituer un système de fermeture modulable (par le biais de panneaux coulissants) pour nombre de ces locaux dans les contextes italiens. Les boutiques des cités rhodaniennes ne présentent que rarement de tels seuils en place³ et attestent plutôt l'existence de structures simples maçonnées⁴ ou en briques ou plus souvent de négatifs de sablières. Le seuil matérialise par définition la séparation entre les espaces de circulation et les activités de vente-production, concrétisant par là même la frontière — perméable, on le verra — entre clientèle et commerçants.

Par ailleurs, on connaît plusieurs systèmes de marquage de l'accès à la boutique qui permettent d'attirer l'attention des passants et d'insister sur le rôle d'interface du local. Les boutiques lyonnaises du Clos de la Solitude, de l'arrière de l'Odéon ou encore du « Pseudo-sanctuaire de Cybèle » présentent ainsi l'utilisation d'antes maçonnées en façade (en *opus mixtum* à l'époque augustéenne) encadrant leur entrée (fig. 2). Elles reçoivent souvent l'adjonction de bases de pilier comme renforcement au cours de l'occupation du local. Les boutiques de l'Hôpital de Fourvière, du Clos du Verbe Incarné à Lyon ou encore de la Place Camille Jouffray à Vienne présentent quant à elles de simples blocs de calcaire qui avaient un rôle de renforcement et devaient supporter des montants en matériaux périssables aujourd'hui disparus. Ces dispositifs permettaient de matérialiser clairement l'entrée et l'accès au commerce depuis la rue pour la clientèle.

C'est l'organisation interne du local qui témoigne en outre bien souvent d'un espace avant largement accessible à la clientèle et d'un espace arrière concentrant les structures de production ou de stockage⁵. La disposition de cages d'escalier en façade de boutiques témoigne également d'accès indépendants privilégiés depuis la rue et donc d'appartements habitables au-dessus des locaux commerciaux⁶. L'avant de la boutique s'affirme bien comme une interface privilégiée au contact direct des axes de circulation.

1 Sur l'importance de l'entremêlement des activités de vente et de production, voir Monteix 2010, p. 80-81 et Flohr 2007.

2 Il s'agit des études menées à Ostie (Girri 1956 ; Schoevaert 2018), à Rome (Holleran 2012, p. 100-102 ainsi que les études réalisées à partir des fragments de la *Forma Urbis Marmorea* dans Battistin 2015 et Courier 2015, p. 299), dans les villes vésuviennes (Monteix 2010, p. 56-61 ; Flohr 2007 ; Flohr 2013, p. 213-217) ou encore en Grande-Bretagne (Mac Mahon 2003, p. 91-99).

3 À l'exception notamment des boutiques de la rue Centrale à Vaison-la-Romaine (Provost et Meffre 2003, p. 153-154).

4 Les seuils ont tendance à être réalisés en molasse (de la famille des grès siliceux tendres) dans les édifices économiques de Saint-Romain-en-Gal.

5 Ce schéma est cependant loin d'être le seul à être observé par les boutiques dans le monde romain, comme en témoignent les multiples typologies que les auteurs se sont efforcés de mettre en place pour organiser les corpus de locaux commerciaux étudiés (Girri 1956 ; Gassner 1986 ; Reynolds 1996 ou encore Schoevaert 2018).

6 Le caractère habitable des boutiques elles-mêmes, de leurs pièces annexes et/ou des appartements situés à l'étage a été abondamment discuté (Pirson 1999 ; Flohr 2013, p. 189-195, Tran 2013, p. 320-332 ; Schoevaert 2018, p. 71-78 notamment) et trouve des exemples parlants dans les corpus lyonnais et viennois (qu'il s'agisse des assemblages mobiliers trahissant une occupation domestique à l'étage, des multiples cages d'escaliers recensées au sein des locaux ou encore des structures de type latrines associées aux boutiques). Le caractère tenu des indices archéologiques témoignant de l'habitabilité des boutiques nous enjoint cependant à ne pas conclure à une utilisation systématique de ces espaces comme logements : en effet, les arrière-boutiques et espaces annexes pouvaient tout à fait être dédiés davantage au stockage ou à la production tandis que les appartements à l'étage étaient loin d'être forcément habités par les *tabernarii* mais correspondaient à des unités locatives indépendantes (Courier 2014, p. 142-157).

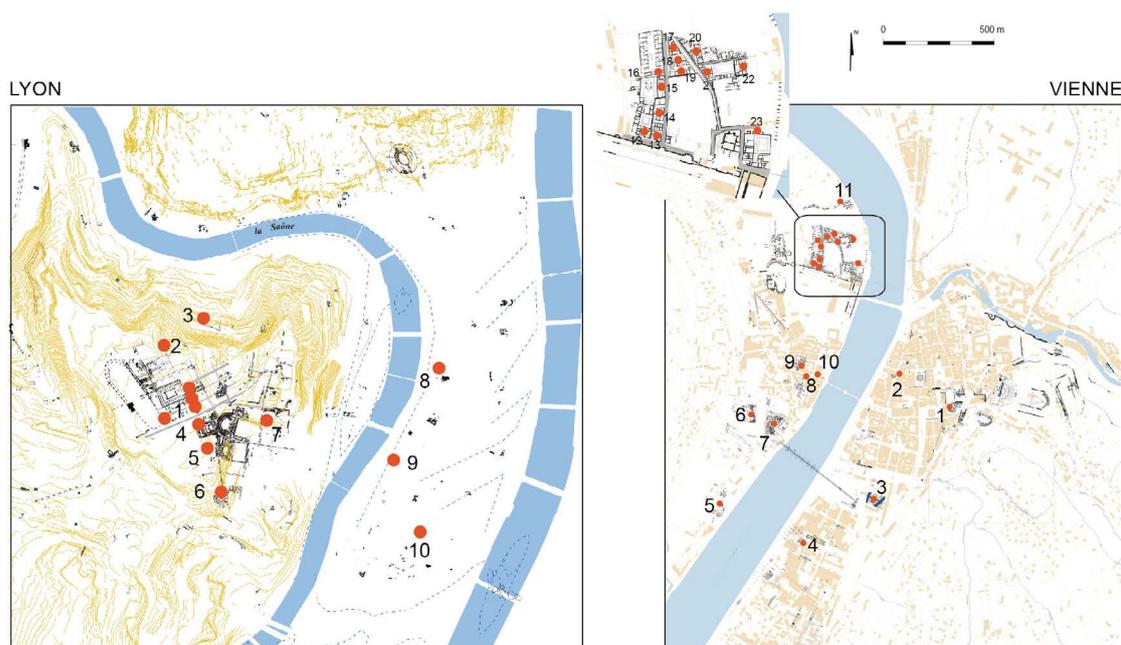


Figure 1. Carte du corpus de boutiques étudiées dans les colonies de Lyon et de Vienne

Lyon = 1. Clos du Verbe Incarné **2.** Hôpital de Fourvière **3.** Clos de la Solitude **4.** « Pseudo-sanctuaire de Cybèle » **5.** Odéon **6.** Rue des Farges **7.** Antiquaille **8.** Rue de la Monnaie/ilot 24 **9.** Rue Tony Tollet **10.** Rue Auguste Comte. **Vienna / Saint-Romain-en-Gal / Sainte-Colombe = 1.** Jardin de Cybèle **2.** Rue de Bourgogne **3.** Place Camille Jouffray **4.** Nymphéas D **5.** Rue du Docteur Trénel **6.** Sainte-Colombe Petits Jardins **7.** Sainte-Colombe Le Bourg **8.** 8-18 rue Garon-U1 **9.** 3 rue Garon **10.** Rue Paul Doumer **11.** Maison aux Pierres Dorées **12.** Petite *Fullonica* **13.** Petits Entrepôts **14.** Bâtiment commercial **15.** Triangle artisanal **16.** Grande *Fullonica* **17.** Marché **18.** Maison aux Colonnes **19.** Maison de Sucellus **20.** Édifice aux Piliers **21.** Maison au Lion

Fonds de carte : Atlas Topographique de Lyon, M. Lenoble, SRA Rhône-Alpes ; Atlas Topographique de Vienne, B. Helly / DAO : M. Lépée

DÉPASSER LA FRONTIÈRE...

Deux critères induisent une perméabilité forte de la « frontière » matérialisée par les limites de la boutique : l'accessibilité, qui gouverne bien souvent le choix de la localisation des commerces⁷, et la visibilité dans le paysage urbain, accentuée par les motivations économiques et le principe de concurrence. On assiste ainsi à un dépassement des activités économiques au-delà du cadre architectural de la boutique même, voire à un prolongement de la boutique sur les espaces riverains. On sait qu'à Rome, mais sans doute aussi dans les provinces, les tentatives de dépassement sur la rue semblent être régies par la loi⁸ et que la notion de seuil est importante pour éviter que la ville ne devienne « une vaste boutique »⁹. Cependant, on note également qu'une partie des trottoirs, à l'interface entre les boutiques et la rue, peut être réservée à des commerçants¹⁰. Les aménagements de portiques et les constructions entre les entrecolonnements sont considérés comme des concessions attribuées sur l'espace public de la chaussée, le cas échéant via le paiement d'une taxe ou d'une

⁷ Monteix 2010, p. 48-61 ; Monteix 2012.

⁸ Concernant les constructions abusives sur sol public et la possibilité d'éviter la démolition moyennant le paiement d'un *vectigal* (Courrier 2014, p. 32-33) : Digeste, 43, 8, 2 – Ulpien, *Ad edictum* 68 (*Propter quod si quod forte opus in publico fiet, quod ad privati damnum redundet, prohibitorio interdicto potest conveniri, propter quam rem hoc interdictum propositum est*).

⁹ Martial, Épigrammes VII, 61 (*Abstulerat totam temerarius institor urbem inque suo nullum limine limen erat. [...] Nunc Roma est, nuper magna taberna fuit.*). L'idée d'encombrement des rues et de difficulté de déplacement dans l'espace urbain est également reprise dans Juvénal, III, 232-247. Il faut rappeler toutefois que ces sources littéraires correspondent au genre de la satire et témoignent donc d'un monde « inversé » dont il faut tenir compte.

¹⁰ D'après des inscriptions pariétales pompéiennes réservant des emplacements à des commerçants sur la Via Marina (CIL IV 1768-1769) ou sur la Via dell'Abbondanza (CIL IV 8432-8433). Il ne faut pas oublier cependant qu'il s'agit surtout d'exemptions dans des cas particuliers, comme celui des foulons qui cherchent à faire sécher leurs tissus sur les trottoirs ou à exposer des jarres pour la récolte de l'urine par exemple (Holleran 2011, p. 257-258).

forme de location des *loca publica*¹¹. Ces extensions peuvent prendre plusieurs formes. Les attestations archéologiques nous montrent en effet que cette transgression de l'espace public est une réalité à Lyon et à Vienne en contexte d'édifice commercial.

... par une extension des structures et des activités

Ce sont les portiques qui matérialisent le mieux ce dépassement, car ils consistent en un aménagement de circulation étroitement lié aux façades des édifices et aux activités en bordure de rue. Ainsi, on suppose que le portique, installation permettant d'obtenir un espace de circulation abrité des intempéries ou du soleil le long des rues, était souvent colonisé par des étals ou des structures en matériaux légers, amovibles, placées contre les murs de façade et regroupées ensuite à l'intérieur de l'échoppe lors de sa fermeture, à la manière des boutiques actuelles. Les marchandises pouvaient également être placées à même le sol devant l'entrée. Les espaces de production utilisaient parfois une extension sous le portique pour installer certaines structures artisanales de type four ou foyer¹². Dans certains cas, la possible utilisation du trottoir ou du portique pour abriter des activités artisanales est évoquée par un feuilletage de couches cendreuse¹³ ou par des négatifs de structures temporaires¹⁴. À Lyon, on retrouve à proximité directe de nombreuses boutiques, dans des contextes de dépotoirs, des déchets artisanaux évacués dans les rues voisines : c'est le cas sur le site du « Pseudo-sanctuaire de Cybèle » avec le dépotoir D1, situé au croisement des rues encadrant l'îlot. Il contient de nombreux fragments de creusets évoquant le travail du bronze et des déchets de tabletterie¹⁵. Ces contextes renvoient à des productions dont les structures n'ont pas été localisées mais qui pouvaient logiquement être abritées dans les boutiques-ateliers contemporaines reconnues sur le site.

Le dépassement devait se matérialiser également par des structures non pérennes de type comptoirs ou étals. Parfois, certaines bases de comptoirs maçonnés en façade laissent imaginer la présence d'une structure débordante à l'interface avec la rue. On utilise ici la surface publique du trottoir et du portique pour agrandir l'espace utilisé par la boutique. Les boutiques lyonnaises et viennoises n'en livrent que peu d'exemples puisque ces comptoirs devaient bien souvent être construits en matériaux périssables. Des exemples maçonnés sont repérés à Lyon sur le site de l'Hôpital de Fourvière aux II^e-III^e s. sous la forme d'une structure débordante de commerce alimentaire ou encore dans une des boutiques en contrebas du prétoire augustéen sur le site du « Pseudo-sanctuaire de Cybèle ». On note également des alignements de trous de poteaux pouvant évoquer la présence de tels aménagements, comme au Clos du Verbe Incarné, sur la parcelle 10 durant la première moitié du I^{er} s.

Enfin, les évacuations d'eau utilisées dans le cadre des activités artisanales abritées dans les locaux constituent un autre type d'extension sur les rues, lié aux boutiques-ateliers. Le raccordement au système hydrau-



Figure 2. Boutiques à l'arrière de l'odéon, Lyon : entrée encadrée par des antes en *opis mixtum*
Cliché M. Lépée

11 Sur l'attribution du sol public à des particuliers et sur les procédures juridiques associées : Saliou 1994 ; Dubouloz 2003, p. 942-953.

12 Des traces d'activités commerciales sous les portiques sont ainsi attestées à Corseul sous la forme d'un four empiétant sur le portique de façade ou encore à *Verulamium* avec des piles de céramiques destinées à la vente, effondrées entre les piliers du portique (Byhet 2001-2002 ; Kerebel 2001, p. 35 ; Mac Mahon 2003, p. 105).

13 C'est le cas à Autun au croisement du *cardo* C10 et du *decumanus* D9 (Labaune 2017, p. 56).

14 Les négatifs de 30 cm de profondeur au profil en cuvette sur le site de l'Hôpital de Fourvière, en façade d'un des locaux commerciaux et entre les piles du portique correspondant, ont peut-être accueilli un aménagement en lien avec les activités des boutiques (Silvino 2011, p. 65).

15 Desbat 1998.

lique existant, venant souvent des espaces domestiques à l'arrière et s'évacuant en direction de la rue et du réseau principal, est attesté à plusieurs reprises dans le corpus lyonnais et viennois.

... par une extension du bâti (fig. 3)

Cependant, l'espace urbain peut être plus profondément affecté par ces problématiques via l'extension du bâti commercial lui-même. Plusieurs cas attestent ainsi l'existence de prolongements architecturaux des boutiques sur la rue. Il peut s'agir d'extensions individuelles ou d'annexions collectives¹⁶, via des maçonneries chaînées ou, plus souvent, ajoutées dans un second temps.

Ainsi, sur le site du « Pseudo-sanctuaire de Cybèle » à Lyon, parmi la file de boutiques en contrebas du prétoire augustéen, le local nord forme saillie individuellement grâce à un prolongement de ses murs latéraux jusqu'aux piliers du portique. Dépasser le cadre de la boutique revient ici à mettre en valeur un local en particulier et permet à une installation commerciale de se démarquer des autres.

Parfois, le portique est intégré à la même unité architecturale que la boutique sur toute la façade concernée grâce au prolongement des murs latéraux et à la présence d'un mur-bahut à l'emplacement des piliers. À Vienne, sur le site de la Place Camille Jouffray, les boutiques nord de l'îlot C présentent cette caractéristique. On retrouve également cette annexion du portique à Saint-Romain-en-Gal en façade du « Bâtiment commercial » au début du II^e s. apr. J.-C. Cette évolution correspond au moment où le bâtiment ne semble plus fonctionner indépendamment mais présente un accès en direction de la Maison au Vestibule à Colonnes mitoyenne. Il s'agit donc ici d'une extension qui contribue soit à recomposer une unité architecturale plus vaste, tournée vers les échanges, soit à un repli de l'espace commercial sur lui-même, s'appropriant un espace de circulation. La structure portiquée peut également être intégrée à l'ensemble architectural des boutiques lorsque celles-ci fonctionnent avec une vaste cour centrale : à partir de la fin du I^{er} s., certaines boutiques du complexe de la rue Trénel à Sainte-Colombe s'arrogent par exemple une partie de l'espace en façade par la fermeture de leur portique, qui devient une galerie de circulation étroitement liée à six des neuf locaux attenants. On ne sait pas si ces annexions collectives signifient pour autant l'appartenance à une même unité fonctionnelle et aucun exemple parmi les empiètements recensés ne nous donne suffisamment d'indices quant à la nature du commerce abrité.

Enfin, dans d'autres cas, c'est par une nouvelle construction dans la poursuite d'une file de boutiques que l'empiètement sur la trame urbaine est rendu visible : sur la parcelle 8 du Clos du Verbe Incarné à Lyon, il s'agit ainsi de l'implantation de latrines complétant le bâtiment économique à étage¹⁷.

Il ne faut pas oublier également, à travers les nombreux cas documentés de boutiques surmontées d'appartements à l'étage, accessibles depuis le local commercial lui-même ou depuis la rue, de parler de l'emprise architecturale de ces étages en saillie sur les espaces de circulation. Même si ce phénomène ne correspond pas à une adjonction architecturale ou à une forme de privatisation de l'espace public, il détient un impact visuel fort sur l'aspect des rues et des alignements de façades. Le site du Clos de la Solitude à Lyon en est un parfait exemple, d'après la découverte en place des étages incendiés et effondrés. La présence des portiques encourage d'autant plus ce dépassement des étages puisque leurs piliers permettent une meilleure répartition des charges pour les élévations.

EXPLIQUER LE DÉPASSEMENT

À Lyon comme dans la colonie viennoise, ces empiètements semblent caractériser davantage une évolution urbanistique de la deuxième moitié du I^{er} s. et des II^e-III^e s. Au sein de ce corpus, ils résultent toujours d'une transformation de complexes déjà en place, peut-être dans l'optique d'augmenter la fonction commerciale des îlots et leur potentialité économique. Cette évolution peut aussi fonctionner comme une réponse à la saturation urbaine, à l'image de celle que connaît la ville haute de Lyon avec sa monumentalisation progressive, en parallèle d'un développement des constructions à étages attesté au même moment¹⁸. Ce phénomène permet ainsi d'agrandir les surfaces occupées. On retrouve la même évolution à Ostie à partir du milieu du III^e s., les empiètements étant datés grâce à leurs techniques de construction particulières en *opus mixtum* à bandes¹⁹. Dans des contextes orientaux, le même phénomène est observé sur l'agora de Sagalassos à la fin du

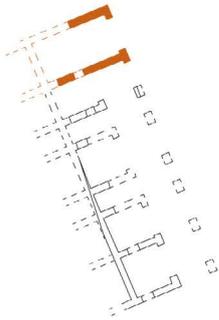
16 D'après la typologie appliquée à Ostie dans Schoevaert 2018, p. 219.

17 Cet envahissement est documenté également en façade de certaines maisons longues du quartier artisanal ouest de l'agglomération de Bliesbrück (Petit 2011) : progressivement, des locaux sont construits en avant des piliers du portique sous la forme de solins maçonneries accolés aux piles déjà en place.

18 Clément 2016, p. 61. et p. 449.

19 Schoevaert 2018, p. 227-228.

Les extensions individuelles

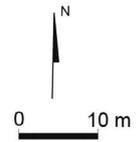


Lyon, "Pseudo-sanctuaire de Cybèle"

L'adjonction de locaux



Lyon, Clos du Verbe Incarné
parcelle 8



Les extensions collectives

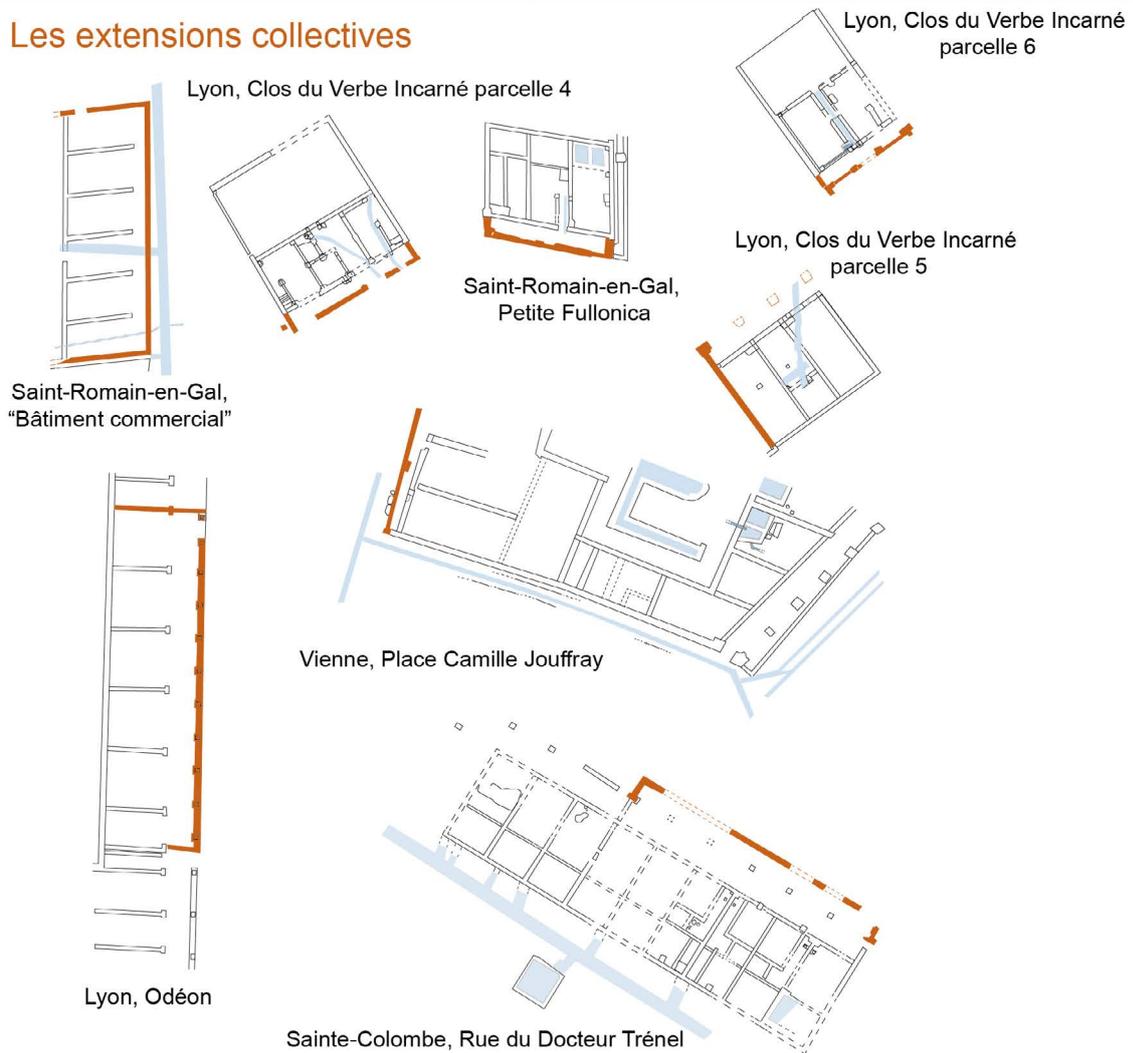


Figure 3. Les différents types d'empiétements reconnus dans les boutiques de Lyon et Vienne
DAO M. Lépée

v^e s.²⁰ tandis qu'à Rome les boutiques en façade de la *domus* sous la basilique des Saints Giovanni et Paolo témoignent d'une fermeture et d'une appropriation du portique à la fin du III^e ou au début du IV^e s.²¹. Il peut, par ailleurs, en se centrant sur des locaux économiques en particulier, témoigner de l'enrichissement de certains commerces et de leur volonté de démarcation par rapport à leurs voisins. À Lyon, une telle explication pourrait s'appliquer à l'extension individuelle d'un des locaux en façade orientale du « Pseudo-sanctuaire de Cybèle » qui se distingue des boutiques voisines au cours de l'époque augustéenne.²²

En outre, les extensions architecturales des boutiques semblent toucher davantage les complexes indépendants²³ que les blocs-boutiques en façade de *domus*. Les possibilités d'agrandissement seraient-elles alors facilitées lorsque l'association avec les espaces résidentiels est moins forte ? Ce phénomène peut-il s'expliquer par le caractère spécialisé et cohérent d'un bâtiment à la fonction économique affirmée ? *A contrario*, si les boutiques en façade de *domus* complètent régulièrement l'organisation des pièces de la maison et permettent de valoriser son entrée²⁴, une extension trop marquée sur la rue pourrait conduire à empiéter sur le visuel de la façade, à masquer l'entrée et à empêcher les circulations en donnant une importance excessive à la fonction commerciale. Ainsi, les empiètements d'Ostie sont exclusivement recensés au sein de complexes indépendants (en particulier des immeubles). Dans les agglomérations secondaires de Bliesbrück ou de Mâlain, les extensions artisanales et commerciales concernent les maisons longues dont la composante économique est forte dès l'origine. À Schwarzenecker, l'avancée d'un local sur le portique à l'angle de deux rues s'explique par ses fonctions de commerce alimentaire²⁵ : les empiètements favorisent en effet le contact avec la clientèle et devaient concerner davantage certaines catégories d'activités nécessitant un impact visuel accru. Les empiètements étudiés ici ne permettent malheureusement pas de raisonner en termes de nature des commerces à une échelle suffisamment pertinente.

Enfin, ce phénomène est à associer tout particulièrement au degré d'importance de certaines rues au sein des circulations urbaines (fig. 4) : à Lyon²⁶ les empiètements sont particulièrement repérés en façade de la rue qui dessert le sommet de la colline depuis le bas des pentes, au niveau des quais de Saône, traversant le site de la Rue des Farges et longeant les édifices de spectacle. La rue du Capitole, axe majeur débouchant sur le complexe monumental du sanctuaire du culte impérial, abrite également des extensions commerciales. À Saint-Romain-en-Gal il en va de même avec les rues du Commerce et du Portique. C'est la présence de portiques longeant des axes viaires majeurs — donc d'espaces dédiés à la circulation piétonne — qui semble encourager les commerçants à sortir du cadre de leur officine. On peut en effet noter que tous les empiètements de boutiques recensés dans les deux cités sont associés à un portique : l'envahissement des activités commerciales sur la chaussée même n'est pas documenté, par des structures bâties tout du moins. Cette observation est renforcée par le fait que la majorité des portiques de rue sont implantés en façade de locaux commerciaux²⁷. De même à Ostie, les annexions collectives concernent en particulier les commerces occupant une position centrale le long du *decumanus* et aux intersections de part et d'autre du forum²⁸.

VISUALISER LES CONSÉQUENCES DES EXTENSIONS COMMERCIALES

La tendance des boutiques à dépasser leur cadre modifie l'aspect des rues et les schémas de circulation. Leur implantation a tendance à conditionner le rythme des piliers de portiques et donc l'aspect global des rues. Ainsi des îlots voisins sont en mesure de présenter des portiques individualisés, formant des lots différenciés et fonctionnant étroitement avec les locaux commerciaux en façade : il peut s'agir d'une étroite correspondance entre structures abritant la circulation et encadrement du seuil de la boutique ou d'un choix de matériaux similaires. C'est le cas sur la parcelle 1/3 du Clos du Verbe Incarné où le portique en façade de trois des boutiques présente un système de poteaux plantés et non de poteaux sur support de galets comme dans le

20 Putzeys *et al.* 2008.

21 Coarelli 1994, p. 120.

22 Cela pourrait renvoyer aux phénomènes de concurrence entre officines commerciales : ce local en particulier présente d'ailleurs une amulette phallique et une probable *defixio* sous son seuil, évoquant une volonté de l'homme de métier de protéger son commerce et sa réussite professionnelle et financière (A. Desbat, communication orale).

23 D'après la typologie proposée pour le cadre lyonnais dans le cadre d'un travail de master (Lépée 2016), les complexes indépendants sont des bâtiments dont la vocation principale est commerciale/artisanales, qui fonctionnent de manière autonome par rapport aux bâtiments adjacents et sont souvent associés à des appartements à l'étage.

24 Helg 2018, p. 69-70.

25 Petit 2002.

26 Lenoble et Thirion 2018.

27 Un portique différent est comptabilisé en façade de chaque unité de construction donnée, toutes périodes confondues. À Saint-Romain-en-Gal, 12 portiques sur 19 sont implantés en façade de locaux de vente ; à Lyon, uniquement sur les îlots centraux du Clos du Verbe Incarné, 26 sur 31 sont concernés.

28 Schoevaert 2018, p. 231-232.

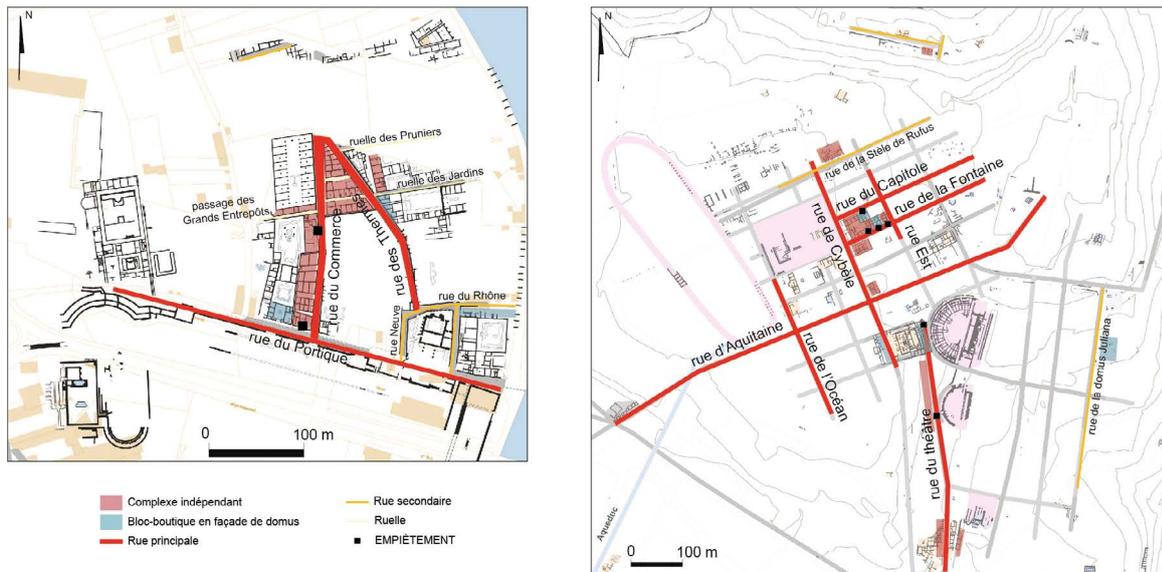


Figure 4. Trames viaires des deux colonies (tous états confondus) et attestations des empiétements
Fonds de carte : Atlas Topographique de Lyon, M. Lenoble, SRA Rhône-Alpes ; Atlas Topographique de Vienne, B. Helly ; DAO M. Lépée

reste de l'îlot²⁹. C'est un phénomène qui va dans le même sens que celui des empiétements sur l'espace public et qui souligne à nouveau le rôle structurant des locaux commerciaux dans la trame urbaine.

Les empiétements, qu'il s'agisse des activités ou du bâti comme on a pu le voir, encouragent deux phénomènes qui peuvent paraître antinomiques : la mise en valeur et le marquage dans le paysage urbain des activités commerciales ; l'individualisation de portions de portiques, qui ont tendance à devenir en quelque sorte des galeries marchandes à accès restreint. Accentuer la visibilité de la composante commerciale des îlots urbains c'est aussi insister sur la spécialisation des espaces en cloisonnant la circulation. Il faut alors supposer que celle-ci n'est plus possible sous le portique pour les piétons seulement de passage et qu'un détournement par la chaussée est nécessaire.

Les exemples de boutiques lyonnaises et viennoises rappellent ainsi que l'on ne peut pas limiter les activités commerciales à l'unique cadre de l'officine commerciale. Les échanges de proximité ont tendance à se diffuser dans la trame urbaine et les rues attenantes aux boutiques constituent un espace privilégié pour ces extensions. Dépasser la frontière témoigne des dynamiques évolutives des officines de vente et des investissements dont elles peuvent faire l'objet.

Le phénomène du marquage des accès aux boutiques et celui des empiétements, architecturaux et fonctionnels, conduisent à une modification des façades des édifices qui entraîne à son tour une transformation du paysage urbain et des schémas de circulation. Sortir du cadre, dépasser la frontière bâtie du local, semble donc constituer une évolution possible de l'implantation des boutiques. Cela confirme que le commerce de détail est l'activité par excellence à l'interface entre le public et le privé.

Tout comme dans les villes vésuviennes, à Rome ou encore à Ostie, où les locaux commerciaux et leurs schémas d'insertion dans la trame urbaine ont été amplement étudiés, il est donc possible de considérer la boutique en Gaule romaine comme un élément structurant de l'urbanisme. L'élargissement du corpus d'étude et la synthèse des données dans le cadre d'un travail doctoral en cours permettront de compléter ces réflexions et d'observer la contamination par la fonction commerciale d'autres entités urbaines, comme les espaces domestiques par exemple, avec lesquels les boutiques entretiennent également des relations privilégiées.

²⁹ Delaval 1995, vol. I, p. 80-93.

BIBLIOGRAPHIE

Liste des abréviations par ordre alphabétique

BAR = British Archaeological Reports

DAF = Documents d'Archéologie Française

DiSCi = Dipartimento storia culture civiltà

Travaux

BATTISTIN F. 2015, « Abitare nella Roma dei Severi. Studio delle tipologie abitative dai frammenti della Forma Urbis marmorea. », *Archeologia classica* LXVI, p. 547-574.

BYHET T. 2001, « Les portiques de rue dans les agglomérations de la Gaule romaine. Un élément de l'aemonitas urbium ? », in R. Bedon (éd.), *Aemonitas Urbium. Les agréments de la vie urbaine en Gaule romaine et dans les régions voisines. Hommage à Pierre Pouthier, Caesarodunum XXXV-XXXVI*, Limoges, p. 15-38.

CLÉMENT B. 2016, *Construire à Lugdunum. Organisation, formes et évolution de l'architecture domestique (II^e av. - III^e siècle apr. J.-C.)*, Thèse de doctorat en Langues, histoire et civilisation des mondes anciens, Université Lumière Lyon 2 (inédit).

COARELLI F. 1994, *Guide archéologique de Rome*, Bibliothèque d'archéologie, Hachette, Paris.

COURRIER C. 2014, *La plèbe de Rome et sa culture (fin du II^e siècle av. J.-C. - fin du I^{er} siècle apr. J.-C.)*, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 353, Rome.

— 2015, « Les entrepôts de Rome : le témoignage de la Forma Urbis Marmorea », in C. Chillet, C. Courrier, et L. Passet (éd.), *Arcana Imperii. Mélanges d'histoire économique, sociale et politique, offerts au Professeur Yves Roman. Volume premier*, Mémoires de la Société des amis

de Jacob Spon, Paris, p. 275-329.

DELAVAL E. 1995, *L'habitat privé de deux insulae de la ville haute de Lugdunum sous le Haut-Empire romain : contribution à la connaissance de l'architecture domestique en Gaule romaine*, Thèse de doctorat, Université de Provence Aix-Marseille (inédit).

DESBAT A. 1992, *Fouille de l'édifice dit « Sanctuaire de Cybèle »* [rapport], Lyon.

DESBAT A. 1998, « Nouvelles recherches à l'emplacement du prétendu sanctuaire lyonnais de Cybèle. Premiers résultats. », *Gallia* 55, p. 237-277.

DUBOULOZ J. 2003, « Territoire et patrimoine urbains des cités romaines d'Occident (I^{er} siècle avant J.-C. - III^e siècle après J.-C.). Essai de configuration juridique », *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité* 115/2, p. 921-957.

FLOHR M. 2007, « Nec quicquam ingenuum habere potest officina? Spatial contexts of urban production at Pompeii, AD 79. », *Bulletin antieke beschaving* 82/1, p. 129-148.

— 2013, *The world of the Fullo : work, economy, and society in Roman Italy*, Oxford studies on the Roman economy, Oxford.

GASSNER V. 1986, *Die Kaufläden in Pompeii*, Dissertationen der Universität Wien 178, Vienne.

GIRRI G. 1956, *La taberna nel quadro urbanistico e sociale di Ostia (Istituto di archeologia, Università degli studi di Milano, Tesi di laurea 1)*, Rome.

HELG R. 2018, *Frontes: le facciate nell'architettura e nell'urbanistica di Pompei e di Ercolano*, Collana DiSCi 21, Bologne.

HOLLERAN C. 2011, « The Street Life of Ancient Rome. », in R. Laurence et D.J. Newsome (éd.), *Rome, Ostia, Pompeii. Movement and space*, Oxford, p. 245-261.

— 2012, *Shopping in Ancient Rome: The Retail Trade in the Late Republic and the Principate*, Oxford.

- KEREBEL H. 2001, *Corseul (Côtes-d'Armor), un quartier de la ville antique. Les fouilles de Monterfil II*, DAF 88, Paris.
- LABAUNE Y. 2017, *Autun (Saône et Loire) intramuros, SOTUN IMMO, 25, 27 boulevard Mazagran. Croisement du cardo C10 et du decumanus D9 « Ateliers-boutiques » et maison urbaine d'origine julio-claudienne. Rapport de diagnostic archéologique*, [rapport]Autun.
- LENOBLE M. et THIRION P. 2018, « Trames et réseaux viaires à Lugdunum : l'apport de l'atlas topographique. », in M. Poux et F. Bérard (éd.), *Lugdunum et ses campagnes : actualité de la recherche. Colloque Budé*, Archéologie et Histoire romaine 38, Montagnac, p. 36-60.
- LÉPÉE M. 2016, *Les structures de commerces destinées à la vente en contexte urbain dans la ville haute de Lugdunum (Ier s. av. - IIIe s. apr. J.-C.) : architecture, topographie, mobilier*, Mémoire de Master 1, Université Lumière Lyon 2 (inédit).
- MAC MAHON A. 2003, *The Taberna structures of Roman Britain*, BAR. British series, Londres.
- MONTEIX N. 2010, *Les lieux de métier : boutiques et ateliers d'Herculaneum*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Rome.
- 2012, « "Caius Lucretius [...] marchand de couleurs de la rue du fabricant de courroies". Réflexions critiques sur les concentrations de métiers à Rome », in A. Esposito et G. Sanidas (éd.), « Quartiers » artisanaux en Grèce ancienne. Une perspective méditerranéenne, Presses du Septentrion, Lille, p. 333-352.
- PETIT J.-P. 2002, « Alésia, Bliesbruck et autres sites de l'est de la France. Réflexions sur l'architecture privée, artisanale et domestique dans les "petites villes" de Gaule Belgique et des Germanies », in R. Gogräfe, K. Kell (éd.), *Haus und Siedlung in den römischen Nordwestprovinzen. Grabungsbefund, Architektur und Ausstattung. Internationales symposium der Stadt Homburg vom 23. und 24. November 2000*, Homburg-Saar, p. 81-131.
- 2011, « Le cadre de vie des artisans commerçants d'une petite ville de Gaule Belgique au Haut-Empire : l'exemple de Bliesbruck (département de Moselle) », in J.-P. Morel (éd.), *Les travailleurs dans l'Antiquité : statuts et conditions. 127^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Nancy, 2002, Nancy, p. 140-153.
- PIRSON F. 1999, *Mietwohnungen in Pompeji und Herkulaneum. Untersuchungen zur Architektur, zum Wohnen und zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte der Vesuvstädte*, München.
- PROVOST M., MEFFRE J.-C. et CARRU D. 2003, *Vaison-la-Romaine et ses campagnes*, Carte archéologique de la Gaule 84/1, Paris.
- PUTZEYS T., WÄLKENS M., POBLOME J., VAN NEER W., DE CUPERE B., VAN THUYNE T., KELLENS N. et BES P. 2008, « Shops and Retail in Late Antiquity: a Contextual Approach to the Material Evidence from Sagalassos. », in H. Vanhaverbeke (éd.), *Thinking about Space. The Potential of Surface Survey and Contextual Archaeology in the Definition of Space in Roman Times*, Turnhout, p. 161-217.
- REYNOLDS D.W. 1996, *Forma urbis romae: the severan marble plan and the urban form of ancient Rome*, Ann Arbor.
- SALIOU C. 1994, *Les Lois des bâtiments : voisinage et habitat urbain dans l'Empire romain : recherches sur les rapports entre le droit et la construction privée du siècle d'Auguste au siècle de Justinien*, Bibliothèque archéologique et historique de Beyrouth CXVI, Beyrouth.
- SCHOEVAERT J. 2018, *Les boutiques d'Ostie : l'économie urbaine au quotidien : I^{er} s. av. J.-C. - Ve siècle ap. J.-C.*, Collection de l'École française de Rome 537, Rome.
- SILVINO T. 2011, *Hôpital de Fourvière, 8-10 rue Roger Radisson*. Lyon [rapport], Lyon.
- TRAN N. 2013, *Dominus tabernae : le statut de travail des artisans et des commerçants de l'Occident romain (I^{er} siècle av. J.-C. - III^e siècle ap. J.-C.)*, Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome 360, Rome.